

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2976

17 décembre 2008

### SOMMAIRE

Aquarius Investments Luxembourg S.A. .....	142816	IAV S.à r.l. ....	142818
Association des Cardiologues du Grand- Duché de Luxembourg .....	142808	Immoinvest Benelux S.A. ....	142811
ÄVWL Real Asset Trust Holding S.à r.l. .....	142820	ING RE NPF Soparfi B S.à r.l. ....	142802
Bati-Lux-Décor S.à r.l. ....	142803	International Car Exchange .....	142834
Beckham Management .....	142845	Invenergy Wind Europe Hungary S.à r.l. .....	142810
Biname Investments S.A. ....	142830	Invenergy Wind Europe IV S.à r.l. ....	142809
Brenner International Trading S.A. ....	142806	Ironsteel S.A. ....	142812
Castin'Away Production S.A. ....	142813	J.L. Development S.A. ....	142814
CEI Invest S.à r.l. ....	142839	Longbow Capital S.à r.l. ....	142805
Charterhouse Poppy V .....	142811	Longbow (Investment n°1) S.à r.l. ....	142807
Comptoir Luxembourgeois pour le Jardi- nage et l'Agriculture S.à r.l. ....	142803	Luxfingest S.A. ....	142806
Danubian Properties Luxembourg S.à r.l. .....	142813	medi-tech S.A. ....	142817
Darsella International S.A. Luxembourg .....	142805	Meigerhorn Echandens Holding S.à r.l. ..	142820
DeLux Miwwel S.à r.l. ....	142843	Mercure & Benz S.A. ....	142804
EasyLife Marketing S.à r.l. ....	142811	Novuspharma S.à r.l. ....	142818
Ecopro Lux Cad Systems and Services s.à r.l. ....	142847	Novuspharma S.à r.l. ....	142802
Erdevel Europa S.à r.l. ....	142847	Patagonia Finance S.A. ....	142817
Esther Twelve S.à r.l. ....	142803	Pura Invest S.A. ....	142813
Exinter S.à r.l. ....	142838	Rembrandt I S.à r.l. ....	142810
Falcione Finance S.A. ....	142802	RI Luxembourg Finance Sàrl .....	142814
Falcon Participations Holding S.A. ....	142808	Rossini Properties S.à r.l. ....	142807
Financière de Gasperich S.à r.l. ....	142842	Scheer Store S.à r.l. ....	142824
Financière Egine S.A. ....	142833	Semika .....	142815
Flux Investments Luxembourg S.à r.l. ....	142812	Simaform S.A. ....	142826
Gianti S.A. ....	142812	Société Forestière Bettingen-Hoffmann .....	142848
G.N. Toitures S.à r.l. ....	142804	Solidum Asset Management, spf .....	142815
Goedert Participations .....	142804	Sport Holding Overseas Patent S.A. ....	142805
HORetCOM .....	142808	Stratos LFC S.A. ....	142806
HORetCOM .....	142809	Sylva Finance S.A. ....	142807
HORetCOM .....	142809	Toiture d'Aujourd'hui S.à r.l. ....	142835
Husky Injection Molding Systems .....	142810	Vacuna International S.A. ....	142833
		Vafage S.A. ....	142815
		WB International Holdings V S. à r. l. ....	142814
		Westeuropäisches Rohstoffhandelskontor S.à r.l. et Cie S.e.c.s. ....	142816

**ING RE NPF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 120.084.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signatures  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008153097/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01032. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080179726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Falcione Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 86.931.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature  
*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2008153091/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00593. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080179737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Novuspharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 79.558.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession signé en date du 1<sup>er</sup> octobre 2005, que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

DESIGNATION DE L'ASSOCIE	NOMBRE DE PARTS
Atlas Venture Fund IV L.P., 222 Berkeley Street - MA 0211 Boston - USA . . . . .	191
Atlas Venture Parallel Fund IV-A C.V., 222 Berkeley Street - MA 0211 Boston - USA . . . . .	56
Atlas Venture Entrepreneur's Fund IV L.P., 222 Berkeley Street - MA 0211 Boston - USA . . . . .	3
Sofinnova Capital III F.C.P.R., 17, rue de Surène - 75008 Paris . . . . .	250
TOTAL . . . . .	500

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Roeland P. Pels / Bart Zech  
*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2008152047/724/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00738. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080179690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

**Comptoir Luxembourgeois pour le Jardinage et l'Agriculture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 42.826.

Die Bilanz am 31.12.2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.  
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE  
Unterschrift

Référence de publication: 2008153241/2951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06188. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Bati-Lux-Décor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6632 Wasserbillig, 10, rue des Jardins.  
R.C.S. Luxembourg B 60.884.

Die Bilanz am 31.12.2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.  
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE  
Unterschrift

Référence de publication: 2008153243/2951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06184. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Esther Twelve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 131.884.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 9 octobre 2008 que:

- La démission de Mr Tobias MATHEWS, Administrateur de Sociétés, domicilié à Castle Street, 12, St Helier, JERSEY JE2 3RT, en tant que Gérant de la société, a été acceptée, avec effet au 9 octobre 2008
- Madame Mary WARD, Administrateur de Sociétés, domiciliée à Castle Street, 12, St Helier, JERSEY JE2 3RT, a été nommée en tant que Gérant de la société, avec effet au 9 octobre 2008, pour une période de 3 ans se terminant à l'Assemblée Générale de 2011.
- Monsieur René DEMOULIN, Directeur Financier, domicilié à 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé en tant que Gérant de la société, avec effet au 9 octobre 2008, pour une période de 3 ans se terminant à l'Assemblée Générale de 2011.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Pour inscription - Modification  
Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008142779/1461/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02177. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

**Mercure & Benz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 47.099.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 octobre 2008 que:

1. La démission de Monsieur Bruno BEERNAERTS en sa qualité d'administrateur est acceptée.

2. Est coopté, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Benoît BAUDUIN, bachelier en comptabilité, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008152842/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00996. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**G.N. Toitures S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8371 Hobscheid, 50, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 80.021.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 décembre 2008.

2M CONSULTANT SARL

13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette

Cabinet comptable et fiscal

Signature

Référence de publication: 2008153021/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06363. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Goedert Participations, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.236.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 17 novembre 2008*

Les actionnaires décident de confier le mandat de réviseur pour les comptes consolidés à la société PKF Abax Audit, 6, place de Nancy, L-2212, Luxembourg.

Le mandat du réviseur prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

PKF Weber &amp; Bontemps S.à r.l

Experts comptables, réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2008152835/592/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Longbow Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.756.

## EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 18 novembre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.
- modification de l'adresse du gérant Johan Dejans de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.
- modification de l'adresse du gérant Richard Brekelmans de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2008152367/751/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00221. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

**Sport Holding Overseas Patent S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 79.915.

En date du 14 novembre 2008:

- M. Patrick Rochas a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat;
- le commissaire aux comptes a démissionné de ses fonctions, et ce, avec effet immédiat;
- le siège social a été dénoncé par la société soussignée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2008152293/636/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

**Darsella International S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 84.481.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 octobre 2008 que:

1. La démission de Monsieur Bruno BEERNAERTS en sa qualité d'administrateur est acceptée.
2. Est coopté, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Benoît BAUDUIN, bachelier en comptabilité, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Associations et Sociétés.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008152841/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00991. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Luxfingest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 75.610.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 novembre 2008 que:

- La cooptation de Monsieur Benoît BAUDUIN en tant qu'administrateur, conformément aux résolutions prises en date du 22 octobre 2008, est ratifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008152845/6312/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01003. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**Brenner International Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.275.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 octobre 2008 que:

1. La démission de Monsieur Bruno BEERNAERTS en sa qualité d'administrateur est acceptée.

2. Est coopté, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Benoît BAUDUIN, bachelier en comptabilité, de nationalité belge, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008152843/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03415. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**Stratos LFC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.220.

—  
EXTRAIT

Suite à la résolution circulaire prise par le Conseil d'Administration tenu le 18 novembre 2008, la modification suivante a été décidée:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Aurore DARGENT

Mandataire

Référence de publication: 2008152369/751/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00259. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

---

**Longbow (Investment n°1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.976.

## EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 18 novembre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse du gérant Johan Dejans de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse du gérant Richard Brekelmans de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2008152366/751/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

**Sylva Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.632.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société SYLVA FINANCE S.A.  
qui s'est tenue en date du 17 novembre 2008*

Il a été décidé

- L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs en fonction et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Mesdames Véronique Wauthier, et Delphine Goergen et Monsieur Didier Schönberger.

Le Commissaire aux Comptes est Fidalpha S.A.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008148770/322/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08383. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

**Rossini Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 341.225,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 119.750.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Rossini Properties S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008151594/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01551. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

**Falcon Participations Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 76.962.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.  
CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.  
P.O. Box 156, L-2011 Luxembourg  
*International Tax Planners*  
Signature

Référence de publication: 2008150657/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07928. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

**HORetCOM, Société Anonyme.**

Siège social: L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant.  
R.C.S. Luxembourg B 87.646.

L'affectation du résultat 2006 complémentaire au dépôt du bilan au 31/12/2006 déposé le 12/07/2007 no L 070090282 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008  
HORetCOM+ SA  
26, rue Marguerite de Brabant, L-1254 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008150674/3597/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07879. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

**Association des Cardiologues du Grand-Duché de Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg,  
R.C.S. Luxembourg F 5.975.

*Procès-verbal*

## Liquidation de l'Association des Cardiologues du Grand-Duché de Luxembourg

Suite à la double Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue le 19 décembre 2007 à 19h15 et 19h45, et conformément au courrier adressé le 06/12/2007, il a été décidé la liquidation de l'Association des Cardiologues du Grand-Duché de Luxembourg en raison de l'existence d'une nouvelle association, la «Société Luxembourgeoise de Cardiologie».

Le trésorier de l'association a été chargé durant cette assemblée de faire verser les fonds à la Société Luxembourgeoise de Cardiologie.

De même, une radiation de l'ancienne association au registre du commerce doit être faite.

Procès établi suite à l'Assemblée Générale du 19/12/2007.

Luxembourg, le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2008.

*Pour le Conseil d'Administration*  
Docteur Henri PEFFER  
*Président de l'Association*

Référence de publication: 2008150454/9627/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01816. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

**HORetCOM, Société Anonyme.**

Siège social: L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant.  
R.C.S. Luxembourg B 87.646.

L'affectation du résultat 2004 complémentaire au dépôt du bilan au 31/12/2004 déposé le 26/08/2005 no L 076932 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

HORetCOM+ SA  
26, rue Marguerite Brabant, L-1254 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008150677/3597/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005, réf. LSO-BH00323. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(080177946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

---

**HORetCOM, Société Anonyme.**

Siège social: L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant.  
R.C.S. Luxembourg B 87.646.

L'affectation du résultat 2003 complémentaire au dépôt du bilan au 31/12/2003 déposé le 26/08/2005 no L 076934 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

HORetCOM+ SA  
26, rue Marguerite de Brabant, L-1254 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008150678/3597/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005, réf. LSO-BH00354. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(080177951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

---

**Invenergy Wind Europe IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 117.141.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 octobre 2008*

1. Madame Natalie SCHAEFER a démissionné de son mandat de gérante A.
2. Messieurs Cornelius Martin BECHTEL et Sinan SAR ont démissionné de leur mandat de gérant B.
3. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963 et Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, tous deux demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme gérants B pour une durée indéterminée.
4. Le nombre des gérants a été réduit de 6 à 5.

Luxembourg, le 19.11.2008.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Invenergy Wind Europe IV S.à r.l.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008152039/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09574. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080179080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

---

**Invenergy Wind Europe Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 122.712.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 octobre 2008*

1. Madame Natalie SCHAEFER a démissionné de son mandat de gérante A.
2. Messieurs Cornelius Martin BECHTEL et Sinan SAR ont démissionné de leur mandat de gérant B.
3. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963 et Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, tous deux demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme gérants B pour une durée indéterminée.
4. Le nombre des gérants a été réduit de 6 à 5.

Luxembourg, le 19.11.2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour *Invenergy Wind Europe Hungary S.à r.l.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008152043/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09587. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

**Rembrandt I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.583.250,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 88.971.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 novembre 2008 que:

- Le mandat de Mark Newman en tant que gérant unique de la société, avec adresse au 25 Bank Street, E14 5LE London, United Kingdom, est renouvelé pour une période d'un an, soit jusqu'à la prochaine Assemblée de 2009.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008152051/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00757. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

**Husky Injection Molding Systems, Société Anonyme.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.  
R.C.S. Luxembourg B 21.683.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises le 6 novembre 2008*

Husky Injection Molding Systems Ltd, ayant son siège social au 500 Queen Street, South Bolton, Ontario, Canada, actionnaire unique de la Société, a pris connaissance de la démission de Monsieur Michael Evitts de ses fonctions de fondé de pouvoir de la Société avec effet au 31 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS*

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008152850/7561/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06456. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Immoinvest Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 91.928.

—  
Mention modificative du bilan au 31 décembre 2006, déposé le 17 janvier 2008 sous la référence L08 000828004

Il convient de noter que lors du dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2006, le report à nouveau mentionné était de EUR 40.058,71. La présence publication modificative a pour but de modifier cette publication et d'y insérer le montant de EUR (218.663,68).

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008148456/802/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08604. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

---

**Easylife Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 125.826.

—  
Conformément à l'article 3 de la loi de 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., vous informons dans notre capacité de domiciliataire, la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. (le domiciliataire)

Luxembourg R.C. B 15.302

Siège social: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

et

Easylife Marketing S.à r.l.

Luxembourg R.C. B 125.826

Siège social: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., comme domiciliataire de Easylife Marketing S.à r.l. dénonce la domiciliation de cette société. Cette dénonciation est valable à partir du 24 octobre 2008.

Luxembourg, 17 novembre 2008.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008148346/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08529. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

---

**Charterhouse Poppy V, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.735.

—  
EXTRAIT

A ce jour, l'adresse de Mr. Christophe El Gammal, Gérant C de la Société, n'est plus au 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-sur-Alzette mais au 67, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

POUR PUBLICATION

Christophe El Gammal

Mandataire

Référence de publication: 2008152049/6762/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01147. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

---

**Gianti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 86.164.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2008153093/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00597. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080179733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**Flux Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 123.210.

**EXTRAIT**

Modification de l'adresse de l'actionnaire:

- modification de l'adresse de Flux International Holding Luxembourg S.à r.l, actionnaire de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à.r.l.  
Gérant B  
Signatures

Référence de publication: 2008152838/751/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01221. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**Ironsteel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 44.525.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 novembre 2008 que:

1. La démission de Messieurs Alain LAM et Bruno BEERNAERTS en leur qualité d'administrateur est acceptée.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateur, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010:

- Monsieur Luc GERONDAL, fiscaliste, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, et

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, bachelier en comptabilité, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au numéro 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2008152844/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01000. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**Danubian Properties Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.672.

—  
EXTRAIT

Modifications de l'adresse des actionnaires:

- modification de l'adresse de Izzie S.à r.l, actionnaire de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse de Lepilux S.à r.l., actionnaire de l'ancienne adresse 5, rue J.M. Spoo, L-2546 Luxembourg à la nouvelle adresse 23, rue Beaumont L-1219 Luxembourg.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2008152839/751/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01224. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**Pura Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.716.

—  
*Extrait des minutes de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 6 novembre 2008*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de PURA INVEST SA ("la société"), il a été décidé comme suit:

- De transférer le siège de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

*Administrateur*

Par Doeke van der Molen

*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2008152376/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00905. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

---

**Castin'Away Production S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5750 Frisange, 9, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 89.039.

—  
La société PKF ABAX AUDIT s.à r.l. (anc. ABAX AUDIT) ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

*Pour la société*

PKF Weber et Bontemps s.à r.l.

*Experts comptables et fiscaux*

Signatures

Référence de publication: 2008152833/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00462. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**WB International Holdings V S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.236.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 novembre 2008*

L'Assemblée Générale a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission avec effet au 26 novembre 2008, de

Monsieur Jeffrey Kaplan, gérant A

- de nommer comme nouveau gérant A de la société, avec effet au 26 novembre 2008 pour une durée illimitée:

Monsieur Diego Rico, ayant adresse professionnelle c/o Westbrook Partners, 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022-1010, U. S. A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

*Pour WB International Holdings V S. à r. l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008152085/9547/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01349. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

---

**RI Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 142.791.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 octobre 2008*

Le Conseil d'Administration décide que le siège social de la société est transféré du 287, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg au 62, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Signatures

*Le mandataire de la société*

Référence de publication: 2008152294/507/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01377. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

---

**J.L. Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 139.070.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 septembre 2008*

Conformément à l'article 4 des statuts, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social situé au 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 ESCH SUR ALZETTE vers le 37, rue Romain Fandel à L-4149 ESCH SUR ALZETTE.

A compter de ce jour le siège social est donc transféré au 37, rue Romain Fandel à L-4149 ESCH SUR ALZETTE.

Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2008.

Jean-Luc DOURSON / Norbert MEISCH / Madame Nicole BIGONI.

Référence de publication: 2008152298/597/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00191. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

---

**Semika, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 20.245.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.  
Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Messieurs Etienne Gillet et Jacques Tordoor, administrateurs, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008152302/3842/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04750. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

---

**Solidum Asset Management, spf, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 47.962.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.  
Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008152303/3842/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

---

**Vafage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 59.318.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement du 25 septembre 2008 que:

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Michele CANEPA, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
- Monsieur Herman J.J. MOORS, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
- Madame Valérie WESQUY, demeurant professionnellement 3, rue Belle-vue, L-1227 Luxembourg.

Est élue Commissaire aux comptes:

- SER.COM Sàrl, avec siège social 3, rue Belle-vue, L-1227 Luxembourg en remplacement de Global Trust Advisors S.A., Société Anonyme ayant son siège social 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 17/11/2008.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2008152082/5878/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07668. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

---

**Aquarius Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.485.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 20 novembre 2008, que:

- Le mandats d'administrateur de Mr Eric VANDERKERKEN, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg a été renouvelé avec effet rétroactif au 23 mai 2008 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Le mandat de ERNST YOUNG, ayant son adresse professionnelle au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach a été renouvelé avec effet rétroactif jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

- Le siège social de la Société est transféré du 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008152374/751/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00231. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080178936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

---

**Westeuropäisches Rohstoffhandelskontor S.à r.l. et Cie S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 143.219.

—  
*Auszug aus dem Gesellschaftsvertrag*

Zwischen:

Herrn Michael Fischer, geb. in D-Aschaffenburg am 22.04.1962,

wohnhaft: Winsstrasse 62, D-10405 Berlin. als „Kommanditist“

und

Westeuropäisches Rohstoffhandelskontor S. à r. l., (RCS Nr. noch nicht bekannt; Gründung am 03.12.2008)

Firmensitz: 18, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, als „Komplementärin“

Gründungsdatum: 3. Dezember 2008

Gesellschaftssitz: 18, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen

Gesellschaftszweck: Gegenstand des Unternehmens ist der An- und Verkauf sowie die Verarbeitung von Edelmetallen, Nicht-Edelmetallen sowie Rohstoffen und Waren im eigenen Namen und für eigene Rechnung.

Die Gesellschaft ist berechtigt, alle Geschäfte zu betreiben und alle Maßnahmen zu treffen, die dem vorstehenden Unternehmensgegenstand mittelbar oder unmittelbar zu dienen geeignet sind.

Dauer der Gesellschaft: unbestimmte Zeit.

Stammkapital: EUR 10.000,00 eingeteilt in 1.000 Anteile zu je EUR 10,00

Beteiligung am Stammkapital: Herr Michael Fischer

(wie vor) EUR 9.980,00 = 998 Anteile

Westeuropäisches Rohstoffhandelskontor S. à r. l.

(wie vor) EUR 20,00 = 2 Anteile

Geschäftsführung: Westeuropäisches Rohstoffhandelskontor S. à r. l. - einzelzeichnungsberechtigt.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Référence de publication: 2008152321/756/31.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02538. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080179133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

---

**Patagonia Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 82.186.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.
- L'adresse professionnelle de Monsieur Eric VANDERKERKEN, administrateur, a été modifiée du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.
- L'adresse professionnelle de Monsieur Johan DEJANS, administrateur, a été modifiée du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.
- L'adresse professionnelle de Monsieur Camille PAULUS, administrateur, a été modifiée du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008152364/751/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00376. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

---

**medi-tech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 79.739.

—  
*Verwaltungsratssitzung vom 02. Oktober 2007*

Versammelten sich die Verwaltungsratsmitglieder der Aktiengesellschaft medi-tech S.A., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-Rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 79.739, nämlich:

- Herr Ludwig MARGGRANDER, Dentalkaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-Rue,
- Frau Sonja MARGGRANDER, Erzieherin, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 41, Grand Rue,
- Herr Uwe Jürgen MARGGRANDER, Immobilienkaufmann, wohnhaft in D-09385 Ursprung, Flockenstrasse 6.

Die Verwaltungsratsmitglieder, welche sich als gehörig einberufen erklären, haben einstimmig nachfolgenden Beschluss gefasst:

*Erster Beschluss*

Frau Sonja MARGGRANDER, Erzieherin, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 41, Grand Rue, und Herr Uwe Jürgen MARGGRANDER, Immobilienkaufmann, wohnhaft in D-09385 Ursprung, Flockenstrasse 6, werden als Verwaltungsratsmitglieder abberufen.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Rüdiger ASSENBRUCK, kaufmännischer Angestellter, Elektrotechniker, wohnhaft in D-54636 Biersdorf Am See, Zur Rotlay 8,
- Herr Gerd HEINTZ, Betriebswirt, beruflich ansässig in L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

*Zweiter Beschluss*

Herr Wilhelm DEUTSCHEN, Steuerberater, wohnhaft in D-54298 Igel, Moselstrasse 6 wird als Rechnungskommissar abberufen.

Zum neuen Rechnungskommissar wird ernannt:

Fa. Zimmer & Schulz Lux S.a r.l, beruflich ansässig in L-5365 Munsbach, 12, Parc d'activité Syrdall.

Ludwig Marggrander / Rüdiger Assenbruck / Gerd Heintz.

Référence de publication: 2008152601/1615/31.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04850. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**Novuspharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 79.558.

—  
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession signé en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007, que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

DESIGNATION DE L'ASSOCIE	NOMBRE DE PARTS
Atlas Venture Fund IV L.P., 222 Berkeley Street-MA 0211 Boston-USA .....	247
Atlas Venture Entrepreneur's Fund IV L.P., 222 Berkeley Street-MA 0211 Boston-USA .....	3
Sofinnova Capital III F.C.P.R., 17, rue de Surène-75008 Paris .....	250
TOTAL .....	500

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Roeland P. Pels / Bart Zech

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008152046/724/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00736. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

**IAV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4974 Dippach, 4B, rue Centrale.

R.C.S. Luxembourg B 143.083.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur David MORAIS, technicien, demeurant à L-4974 Dippach, 4A, rue Centrale.
- 2.- Monsieur Miguel DA SILVA, technicien, demeurant à L-1146 Cessange, 17, rue Ausone.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la vente de tous articles informatiques, électroménagers, audiovisuels et électriques.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «IAV S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Dippach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur David MORAIS, technicien, demeurant à L-4974 Dippach, 4A, rue Centrale, cinquante-deux parts sociales . . . . .	52
2.- Monsieur Miguel DA SILVA, technicien, demeurant à L-1146 Cessange, 17, rue Ausone, quarante-huit parts sociales . . . . .	48
TOTAL: CENT parts sociales . . . . .	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

142820

*Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf cents Euros (€ 900.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur David MORAIS, technicien, demeurant à L-4974 Dippach, 4A, rue Centrale.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-4974 Dippach, 4B, rue Centrale.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MORAIS, M. DA SILVA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 novembre 2008, Relation: ECH/2008/1547. Reçu soixante-deux euros 12.400.- à 0,5% = 62.- €

*Le Receveur (signé):* MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 25 novembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008148679/201/99.

(080175334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

**Meigerhorn Echandens Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 139.570.

—  
RECTIFICATIF

En date du 9 mai 2008, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 28.712 de son répertoire, l'acte constitutif de MEIGERHORN ECHANDENS HOLDING S. à r. l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-2633 Luxembourg, 6A, route de Trèves, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 139.570. Il s'est avéré qu'une erreur matérielle de dactylographie s'est glissée dans l'orthographe de la dénomination de la société dans la version française de l'article 4 de l'acte constitutif de MEIGERHORN ECHANDENS HOLDING S.à r.l., précitée.

Il y a lieu de lire la version française de l'article 4 comme suit:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de MEIGERHORN ECHANDENS HOLDING S.à r.l.» en lieu et place de « **Art. 4.** La société prend la dénomination de MEIGERHORN ECHANDENS HOLDINGS S.à r.l.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 novembre 2008.

Paul Bettingen

*Le notaire*

Référence de publication: 2008152318/202/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00769. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080179595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

**ÄVWL Real Asset Trust Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123-125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.233.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den achtzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, "Ferrum Pension Management S.à r.l.", H.G.R. Luxemburg B 122.594, mit Sitz in L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, handelnd für ÄVWL-LUX, Fonds Commun de Placement, vertreten

durch Herrn Paul MARX, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, hat erklärt, dass sie eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet hat, deren Satzung sie wie folgt festgelegt hat:

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den in Kraft befindlichen Gesetzen und insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung "ÄVWL Real Asset Trust Holding S.à r.l." an.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Dazu zählen insbesondere jedoch nicht abschließend Beteiligungen üblicherweise an Gesellschaften, die in verschiedenen Legislationen domizilieren und ihrerseits Investitionsstrategien wie Timber, Real Estate und Infrastruktur und andere ähnliche Strategien verfolgen. Die Gesellschaft kann ferner Grundstücksgesellschaften erwerben und indirekte Investitionen tätigen, die im Zusammenhang mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Verwertung und Veräußerung von Wäldern und Immobilienwerten stehen.

Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder die Mitglieder derselben Gruppe sind, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Sie kann Filialen in Luxemburg eröffnen und auswärts.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen und alle sonstigen Tätigkeiten ausüben, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Teilhaber verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur stattfinden oder nahe bevorstehen, welche die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die unbeschwerter Kommunikation dieses Gesellschaftssitzes mit dem Ausland gefährden, dann kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung der aussergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Ein solcher Beschluss hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Mitteilung über die Sitzverlegung erfolgt und wird Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft übermittelt, welches sich unter den gegebenen Umständen hierzu am besten eignet.

**Art. 5.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), festgesetzt, dargestellt durch hundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je hundert Euro (EUR 100,-).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, dann sind, unter anderen, die Artikel 200-1 und 200-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften anzuwenden, d.h. dass jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft schriftlich festgehalten werden muss und dass die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber nicht anwendbar sind.

Die Gesellschaft ist berechtigt, ihre eigenen Anteile zu erwerben unter der Bedingung, dass sie vernichtet werden und das Kapital verhältnismässig herabgesetzt wird.

**Art. 7.** Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die für jeden Anteil nur einen einzigen Eigentümer anerkennt. Falls mehrere Personen einen Anteil besitzen, dann kann die Gesellschaft die Ausübung der entsprechenden Rechte in der Schwebe halten, bis eine Person bestimmt ist, welche ihr gegenüber Eigentümer des Anteils ist. Ebenso verhält es sich bei einem Konflikt zwischen dem Niessbrauchberechtigten und dem "nackten" Eigentümer oder zwischen dem durch Pfand gesicherten Gläubiger und Schuldner. Die Stimmrechte der mit dem Niessbrauch belasteten Anteile werden jedoch nur vom Niessbrauchberechtigten ausgeübt.

**Art. 8.** Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Die Abtretung von Anteilen von Todes wegen an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, welches den überlebenden Teilhabern gehört.

Diese Genehmigung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigten Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden. Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, dann haben die verbleibenden Teilhaber ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Teilhabern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Teilhaber über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden.

Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages nach sich.

**Art. 9.** Ausser seiner Gesellschaftereinlage kann jeder Teilhaber, mit der vorherigen Zustimmung der anderen Teilhaber, der Gesellschaft persönliche Kreditzuschüsse in Kontokorrent gewähren. Diese Kreditzuschüsse werden auf ein spezielles Kontokorrent zwischen dem kreditgebenden Teilhaber und der Gesellschaft verbucht. Sie tragen Zinsen zu einem Satz welcher von der Generalversammlung der Teilhaber mit zweidrittel Mehrheit festgelegt wird. Diese Zinsen werden als allgemeine Geschäftskosten der Gesellschaft verbucht.

Kreditzuschüsse, die von einem Teilhaber in der in diesem Artikel bestimmten Form gegeben werden, sind nicht als zusätzliche Gesellschaftereinlage zu betrachten, und der Teilhaber wird für diesen Betrag nebst Zinsen als Gläubiger der Gesellschaft anerkannt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nicht beendet durch das Ableben, die Unmündigkeitserklärung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeitserklärung eines Teilhabers. Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

**Art. 11.** Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Teilhaber untersagt, die Güter und Dokumente der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet, welche Teilhaber oder Nichtteilhaber sein können. Das Geschäftsführungsmandat wird ihm durch die Generalversammlung, welche mehrheitlich berät, anvertraut. Der oder die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe eines rechtfertigenden Grundes ("cause legitime") durch die Generalversammlung abberufen werden.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Die Gesellschaft wird im Falle zweier oder mehrerer Geschäftsführer durch die gemeinsame Zeichnung zweier Geschäftsführer oder aber durch die Unterschrift eines Geschäftsführers verpflichtet, der die Befugnis zur Unterzeichnung als alleiniger Geschäftsführer erteilt worden ist. Der alleinige Geschäftsführer / die Geschäftsleitung kann besondere Vollmachten auf Grund notariell beglaubigter oder privatschriftlicher Urkunden erteilen.

**Art. 13.** Die Geschäftsleitung kann unter ihren Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden ernennen. Die Geschäftsleitung kann auch einen Sekretär ernennen, der kein Geschäftsführer zu sein braucht und der für das Führen der Protokolle der Sitzungen der Geschäftsleitung und der Generalversammlungen zuständig ist.

Die Geschäftsleitung tagt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder durch einen Geschäftsführer an dem in dem Einberufungsschreiben genannten Ort. Der Vorsitzende leitet alle Sitzungen der Geschäftsleitung und der Generalversammlungen, aber in seiner Abwesenheit können die übrigen Geschäftsführer mit der Mehrheit der Anwesenden einen anderen vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied der Geschäftsleitung muss mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem geplanten Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben erhalten, ausser in dringenden Fällen, in denen die Natur der Dringlichkeit im Einberufungsschreiben anzugeben ist. Durch schriftliche oder per Fax oder E-Mail gegebene Einwilligung eines jeden Geschäftsführers kann auf das Einberufungsschreiben verzichtet werden.

Ein Einberufungsschreiben ist auch für solche Sitzungen nicht erforderlich, bei denen alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie vor der Sitzung von der Tagesordnung Kenntnis hatten, sowie für einzelne Sitzungen, die zu einer Zeit und an einem Ort stattfinden, die vorher durch Beschluss der Geschäftsleitung festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich an jeder Sitzung durch einen anderen Geschäftsführer vertreten lassen, den er schriftlich, auch per Faxschreiben oder, wenn die Herkunft erwiesen ist, per E-Mail, ernannt hat.

Die Geschäftsleitung ist nur dann beratungs- und beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist. Entscheidungen werden mit einer Mehrheit der an einer solchen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Jeder Geschäftsführer kann durch eine Konferenzschaltung oder durch ein ähnliches Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen und mit diesen kommunizieren kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Die Geschäftsleitung kann einstimmige Beschlüsse auf einem oder mehreren von einander getrennten ähnlichen Dokumenten durch Rundschreiben fassen, wenn jeder Geschäftsführer seine Zustimmung schriftlich, per Fax, per E-Mail

oder durch jedes andere Kommunikationsmittel erteilt. Die Gesamtheit solcher Dokumente bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

**Art. 14.** Die Protokolle aller Sitzungen der Geschäftsleitung werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom vorläufigen Vorsitzenden, der dieser Sitzung vorstand, oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, müssen vom Vorsitzenden, vom Sekretär oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet werden.

**Art. 15.** Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft vorschriftsmäßig eingehen bzw. eingegangen sind. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 16.** Kollektivbeschlüsse sind nur gültig getroffen, wenn sie von den Teilhabern, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen werden. Beschlüsse über eine Satzungsänderung jedoch dürfen nur von der Mehrheit der Teilhaber getroffen werden, welche drei Viertel des Kapitals vertreten.

Zwischendividenden dürfen unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- Zwischenbilanzen werden auf viertel- oder halbjährlicher Basis erstellt,
- diese Bilanzen müssen genügend Gewinne ausweisen, einschliesslich des Gewinnvortrages,
- der Beschluss, Zwischendividenden auszuschütten, ist von den Teilhabern zu treffen.

**Art. 17.** Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 18.** Jedes Jahr zum 31. Dezember wird die Geschäftsführung einen Jahresabschluss erstellen und ihn den Teilhabern unterbreiten.

**Art. 19.** Jeder Teilhaber darf den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft während den fünfzehn Tagen vor seiner Annahme einsehen.

**Art. 20.** Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Kosten, der Sozialabgaben, der Abschreibungen und der Rückstellungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Teilhaber.

**Art. 21.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidierung durch die Geschäftsführung oder jede andere von den Teilhabern bestimmte Person durchgeführt.

Wenn die Liquidierung der Gesellschaft beendet ist, dann werden die Aktiva der Gesellschaft unter die Teilhaber im Verhältnis der Anteile, welche sie halten, verteilt.

Etwaige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

**Art. 22.** Für alles, was nicht in dieser Satzung vorgesehen ist, beziehen sich die Teilhaber auf die in Kraft befindlichen gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 23.** Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen den Teilhabern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr wird heute beginnen und wird am 31. Dezember 2008 enden.

#### *Zeichnung - Einzahlung*

Sämtliche Anteile wurden von dem alleinigen Gesellschafter, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Ferrum Pension Management S.à r.l, H.G.R. Luxemburg B 122.594, mit Sitz in L-2951 Luxemburg, 50, avenue J.F. Kennedy, handelnd für ÄVWL-LUX, Fonds Commun de Placement, gezeichnet für einen Gesamtpreis von zweihundertsiebenundvierzigtausendundfünf Euro und zweiundfünfzig Cent (EUR 247.005,52). Alle Anteile wurden vollständig einbezahlt mittels Einbringung von hundertfünfundzwanzig (125) Anteilen mit einem Nennwert von je hundert Euro (EUR 100,-), welche hundert Prozent (100%) des Kapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ÄVWL Real Asset Trust S.à r.l., H.G.R. Luxemburg B 141.577, mit Sitz in L-2551 Luxemburg, 123-125, avenue du Dix Septembre, darstellen, und deren Marktwert auf zweihundertsiebenundvierzigtausendundfünf Euro und zweiundfünfzig Cent (EUR 247.005,52) geschätzt wird.

Ein Bewertungsbericht, erstellt von der Gesellschaft mit beschränkter Haftung COMCOLUX S.à r.l., H.G.R. Luxemburg B 58.545, mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, kommt zu folgender Schlussfolgerung:

"Auf Grund der Marktbedingungen, welche zur Zeit der Erstellung dieses Berichtes herrschen, hat die Sacheinlage mindestens einen Wert von zweihundertsiebenundvierzigtausendundfünf Euro und zweiundfünfzig Cent (EUR 247.005,52)."

Dieser Bericht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der alleinige Gesellschafter, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt, dass die Sacheinlage weder verpfändet noch sonstwie belastet ist und dass gültige Anweisungen erteilt worden sind, um die zur gültigen Übertragung der Sacheinlage nötigen Zustellungen, Eintragungen und sonstige Formalitäten zu tätigen.

Das rechtliche Eigentum an der Sacheinlage ist dem Notar nachgewiesen worden.

Von der vorgenannten Summe werden zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) dem Gesellschaftskapital zugewiesen und zweihundertvierunddreissigtausendfünfhundertfünf Euro und zweiundfünfzig Cent (EUR 234.505,52) werden dem Agio-Konto zugewiesen.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, belaufen sich auf eintausendfünfhundertfünfzig Euro.

Diese Gesellschaftsgründung mittels Sacheinlage unterliegt der Zahlung einer festen Einregistrierungsgebühr an die Luxemburger Behörde gemäss der europäischen Direktive vom 19. Juli 1969 (339), abgeändert durch die Direktiven vom 9. April 1973 und vom 10. Juni 1985 (Einbringung von Anteilen welche mehr als 65% des Kapitals einer EU-Gesellschaft darstellen in eine andere EU-Gesellschaft - Artikel 4-2 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971).

#### *Beschlüsse der alleinigen Gesellschafterin*

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat die alleinige Gesellschafterin, welche das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Herren Dr. Dirk SÖHNHOLZ, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 8. Januar 1963 in Hannover, Deutschland, wohnhaft in Stadt Friedrichsdorf, Deutschland, Schützenstr. 7, Thomas Karl ZIMMER, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 24. Juli 1963 in Trier, Deutschland, wohnhaft in F-57100 Thionville, Frankreich, 2, rue de l'Abbe Gouvion, und Dr. Hans-Dieter NÖLKEL, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 18. Mai 1962 in Homburg / Saar, Deutschland, wohnhaft in D-54329 Konz, Deutschland, Im Weierberg, 22, werden zu Geschäftsführern auf unbestimmte Zeit ernannt.

#### *Zweiter Beschluss*

Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2551 Luxemburg, 123-125, avenue du Dix Septembre.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: MARX; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2008. Relation GRE/2008/4723. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 3. Dezember 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008151723/231/215.

(080179421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

### **Scheer Store S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4670 Differdange, 182, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 143.252.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

#### A COMPARU:

Monsieur Jean-Marie SCHEER, gérant de sociétés, né à Luxembourg, le 17 janvier 1964 (Matricule 1964 0117 357), demeurant à L-4955 Bascharage, 18, rue des Roses.

Lequel comparant a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de SCHEER STORE S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé à Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

**Art. 3.** La société a comme objet l'exploitation d'une station service, l'achat et la vente de carburants, lubrifiants, produits d'entretien pour voitures, journaux et périodiques, livres, articles de toilette, articles pour fumeurs, articles de confiserie, crèmes glacées préfabriquées, bibeloterie, fleurs, boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part social et les copropriétaires d'une part sociale devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mille neuf.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associée unique Monsieur Jean-Marie SCHEER, préqualifié.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 995.-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Jean-Marie SCHEER, gérant de société, né à Luxembourg, le 17 janvier 1964 (Matricule 1964 0117 357), demeurant à L-4955 Bascharage, 18, rue des Roses.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social est fixée au L-4670 Differdange, 182, rue de Soleuvre.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Scheer, Schuman.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 19 novembre 2008, Relation: EAC / 2008 / 14193. Reçu soixante-deux euros cinquante cents. 12.500.- à 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 2 décembre 2008.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2008152637/237/72.

(080180177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

### **Simaform S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 143.067.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den elften November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

#### IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft "GOTTSCHOL ALCUILUX S.A.", mit Sitz in L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 92.809,

hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welcher Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche erschienene Partei, vertreten wie vorstehend erwähnt, den beurkundenden Notar gebeten hat, die Gründungsurkunde einer Aktiengesellschaft aufzunehmen, deren Satzung sie wie folgt abgefasst hat:

#### **Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung "Simaform S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Clerf, (Großherzogtum Luxemburg). Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Clerf verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Entwicklung, Konzeption, Design und Produktion von Teilen der Blechumformung (Eisen und Nichteisenmetalle), die Werkzeugentwicklung und Herstellung von Werkzeugen, das Drahterodieren von Metallteilen, das Laserschneiden, Laserkennzeichnen und Laserschweißen von Metallen, das Biegen, Pressen und Oberflächenbehandlung von Metallteilen, sowie der Einkauf- und Verkauf und Import und Export vorgenannter Produkten.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an andern in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Des Weiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräußern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obgenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

## Titel II - Kapital, Aktien

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.000,- (einunddreißigtausend Euro), aufgeteilt in 310 (dreihundertzehn) Aktien mit einem Nennwert von EUR 100,- (einhundert Euro).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat ("société anonyme à directoire et conseil de surveillance") und die Einmannaktiengesellschaft ("société anonyme unipersonnelle"). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als "Alleingesellschafter" bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

**Art. 6.** Die Aktien sind frei übertragbar unter Aktionären.

1. Sollte ein Aktionär beabsichtigen, seine Aktien ganz oder teilweise an Nicht-Aktionäre abzutreten, so muss er sie den anderen Aktionären im Verhältnis zu Ihrer jeweiligen Aktienbeteiligung anbieten.

Falls sich die Aktionäre nach Ablauf einer sechswöchigen Frist noch immer bezüglich des Abtretungspreises uneinig sind, wird letzterer von einem Kollegium von drei Sachverständigen auf der Grundlage des Veräußerungswertes der Aktien festgelegt.

Der abtretungswillige Aktionär ("der Zedent") und der/die erwerbswillige(n) Aktionär(e) wählen jeweils einen Sachverständigen.

Der dritte Sachverständige wird von den zwei ersternannten Sachverständigen bestimmt. Die Aktionäre werden von der Gesellschaft mittels Einschreiben über das Ergebnis des Sachverständigengutachtens benachrichtigt mit der Aufforderung, der Gesellschaft innerhalb einer sechswöchigen Frist mitzuteilen, ob sie zum Erwerb bzw. zur Abtretung der Aktien zum festgelegten Preis bereit sind. Die Nichtbeantwortung seitens der Aktionäre innerhalb dieser Frist gilt als Ablehnung.

Sollten mehrere Aktionäre ihre Absicht bekunden, Aktien zu erwerben, so werden die zum Verkauf angebotenen Aktien den erwerbswilligen Aktionären zu deren jeweiligen Aktienbeteiligung angeboten.

Falls keiner der Aktionäre bereit ist, die Gesamtheit der Aktien zu erwerben, kann der Zedent sie Nichtaktionären ("Drittinteressenten") anbieten, wobei als vereinbart gilt, dass den anderen Aktionären ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihren jeweiligen Aktienbeteiligungen während einer weiteren vierwöchigen Frist, gerechnet ab Datum der Mitteilung der mit Drittinteressenten getroffenen Abmachung, zu den Bedingungen dieser Abmachung vorbehalten sind. Der Zedent ist verpflichtet, auf Antrag den Nachweis für das Angebot eines solchen Drittinteressenten zu erbringen.

Sollten die Aktionäre, oder einer oder mehrere von ihnen die betroffenen Aktien nicht innerhalb der vorgegebenen Frist übernommen haben, entscheidet der Verwaltungsrat über die Bewilligung des vom Zedenten vorgeschlagenen Drittinteressenten.

Der Verwaltungsrat muss dem Zedenten seinen Entschluss innerhalb eines Monats nach Ablauf der vorerwähnten vierwöchigen Frist mitteilen. Das Schweigen des Verwaltungsrates gilt als Zustimmung.

Im Falle der Ablehnung ist der Verwaltungsrat verpflichtet, innerhalb von drei Monaten nach seinem Ablehnungsbeschluss den Erwerb der zum Verkauf angebotenen Aktien zu einem nicht geringeren als dem vom vorerwähnten Drittinteressenten angenommenen Preis (oder, falls zuvor ein Preis von Sachverständigen festgelegt worden war, zu einem nicht geringeren als dem niedrigsten dieser beiden Preise) zu veranlassen, ansonsten die Abtretung an den Drittinteressenten als genehmigt gilt.

Im Falle der ausdrücklichen oder stillschweigenden Bewilligung des Drittinteressenten gemäß den vorerwähnten Modalitäten, muss die Abtretung an diesen Drittinteressenten innerhalb von zwei Monaten und zu den anderen Aktionären mitgeteilten Bedingungen erfolgen; ansonsten ist das vorerwähnte Verfahren vor jeder Abtretung zu wiederholen.

Falls der Zedent seinerseits den von den Sachverständigen festgesetzten Preis ablehnen sollte, gilt dies als verzichtete Erschlichtung und einfach auf jede Abtretung, und er bleibt folglich Inhaber der betroffenen Aktien.

Die Sachverständigenkosten und -honorare gehen zur Hälfte zu Lasten des Zedenten und zur Hälfte zu Lasten des Aktionärs/der Aktionäre der/die die Sachverständigenbestellung beantragt hatte(n).

Sollte der Zedent nach der Bestellung der Sachverständigen auf jede Abtretung verzichten, so gehen sämtliche Sachverständigenkosten und -honorare zu seinen Lasten.

2. Von den obenerwähnten Beschränkungen ausgeschlossen sind, vorbehaltlich der vorherigen Benachrichtigung des Verwaltungsrates, sämtliche Aktienabtretungen an Aktionär- oder Nichtaktionärgesellschaften der gleichen Gruppe wie der Zedent, so wie sämtliche Aktienübertragungen aufgrund der Fusion, der Übernahme oder der Aufspaltung einer der Aktionärgesellschaften.

Zwecks Anwendung dieser Bestimmung gilt als zur Gruppe des Zedenten gehörig:

- jede Gesellschaft, die direkt oder indirekt die Mehrheit des Kapitals und der Stimmrechte des Zedenten besitzt;
- jede Gesellschaft, deren Zedent oder die Muttergesellschaft des Zedenten direkt oder indirekt die Mehrheit des Kapitals und der Stimmrechte besitzt.

Ebenfalls von diesen Beschränkungen befreit sind sämtliche Aktienübertragungen im Falle von entgeltlichen, unentgeltlichen oder auf dem Erbwege getätigte Abtretungen an Ehegatten oder Deszendenten.

3. Sämtliche im vorliegenden Artikel vorgesehenen Anzeigen, Mitteilungen und Zustellungen müssen per Einschreiben mit Empfangsbestätigungen erfolgen.

Die im vorliegenden Artikel aufgezählten Bestimmungen finden Anwendung auf die Abtretungen von Bezugsrechten im Falle einer Kapitalerhöhung oder eine Ausgabe von Schuldverschreibungen mit Aktienbezugsrecht. Die im vorstehenden Paragraphen 1. vorgesehene Bewilligung findet ebenfalls Anwendung im Falle der Zeichnung durch einen Nichtaktionär von jungen Aktien oder jungen Schuldverschreibungen mit Aktienbezugsrecht.

### **Titel III - Verwaltung**

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter (administrateur unique) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift des Alleinverwalters rechtsgültig verpflichtet, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

**Art. 12.** Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

### **Titel IV - Aufsicht**

**Art. 13.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

### **Titel V - Generalversammlung**

**Art. 14.** Die jährliche Generalversammlung findet statt an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am ersten Montag im Juni um 10.00 Uhr.

Ist dieser Tag ein Feiertag, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

## **Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung**

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 16.** Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

## **Titel VII - Auflösung, Liquidation**

**Art. 17.** Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

## **Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 18.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gesellschaftsgründung und endet am 31. Dezember des Jahres 2009.
- 2) Die erste Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.
- 3) Ausnahmsweise kann der erste Vorsitzende sowie der erste Delegierte des Verwaltungsrates von der ersten Generalversammlung, welche den ersten Verwaltungsrat bestellt, ernannt werden.

### *Zeichnung und Einzahlung*

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden alle Aktien durch die alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft "GOTTSCHOL ALCUILUX S.A.", vorgeannt und vertreten wie hiavor erwähnt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr 1.550,- EUR.

### *Beschlüsse der Alleingeschafterin*

Alsdann hat die vorgeannte erschienene Partei, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, als Alleingeschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf 3 und diejenige der Kommissare auf 1 festgelegt.

#### *Zweiter Beschluss*

Folgende Personen werden in den Verwaltungsrat berufen:

- Herr Ralph GOTTSCHOL, Gesellschaftsverwalter, geboren in Haagen, (Bundesrepublik Deutschland), am 16 November 1964, wohnhaft in L-9745 Doennange, 19 Maison;
- Frau Gabrielle GOTTSCHOL BAASNER, Gesellschafts-verwalter, geboren in Aachen, (Bundesrepublik Deutschland), am 15 Juni 1952, wohnhaft in D-58099 Hagen, 57 Turmstrasse;
- Herr David SIBAUD, Ingenieur, geboren in Metz, (Frankreich), am 30 März 1973, wohnhaft in L-7793 Bissen, 22 rue Michel Stoffel.

#### *Dritter Beschluss*

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "INTERAUDIT", mit Sitz in L-1511 Luxemburg, 119, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 29.501, wird zum Kommissar der Gesellschaft ernannt.

142830

*Vierter Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.

*Fünfter Beschluss*

Die Alleingeschafterin macht von der Möglichkeit von Punkt 3. der Übergangsbestimmungen Gebrauch und ernennt Herrn Ralph GOTTSCHOL, vorgeannt:

zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates, und

zum delegierten Verwaltungsratsmitglied, mit der Befugnis die Gesellschaft rechtmäßig in allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

*Sechster Beschluss*

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes und des Kommissars enden beim Abschluss der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2014.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: DOSTERT; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2008. Relation GRE/2008/4627. Reçu cent cinquante-cinq euros 0,50%=155 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial;

Junglinster, den 26. November 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008147778/231/229.

(080174954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

**Biname Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.452.

In the year two thousand eight, on the eighteenth day of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "BINAME INVESTMENTS S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 118.452, incorporated by a deed received by the undersigned notary, on June 27, 2006, published in the Mémorial C number 1923 of October 12, 2006.

The meeting is opened by Mr Paul MARX, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, being in the chair, who appoints as secretary Mrs Laetitia LENTZ, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The meeting elects as scrutineer Mr David SANA, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

Adoption by the company of the object of a fully taxable company and subsequent amendment of the articles one, four and seventeen of the articles of association which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of "BINAME INVESTMENTS S.A."."

" **Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes."

" **Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto."

II.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders present or the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

III.- As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has taken the following resolution unanimously:

#### *Resolution*

The meeting decides to adopt the object of a fully taxable company and to amend subsequently the articles one, four and seventeen of the articles of association which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of "BINAME INVESTMENTS S.A."."

" **Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes."

" **Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto."

#### *Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about eight hundred and seventy-five Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BINAME INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118.452, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 juin 2006, publié dans le Mémorial C numéro 1923 du 12 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

Adoption par la société de l'objet social d'une société pleinement imposable et modification subséquente des articles un, quatre et dix-sept des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BINAME INVESTMENTS S.A."."

" **Art. 4**. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

" **Art. 17**. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend la résolution suivante à l'unanimité:

*Résolution*

L'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société pleinement imposable et de modifier en conséquence les articles premier, quatre et dix-sept des statuts de la société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BINAME INVESTMENTS S.A."."

" **Art. 4**. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

" **Art. 17**. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ huit cent soixante-quinze Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MARX - LENTZ - SANA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2008. Relation GRE/2008/4717. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008151750/231/149.

(080179578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

**Financière EGINE S.A., Société Anonyme,  
(anc. Vacuna International S.A.).**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 89.920.

L'an deux mille huit, le trente octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VACUNA INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 79, Route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 89.920, constituée suivant acte reçu le 12 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1784 du 17 décembre 2002.

L'assemblée est présidée par Maître Frédéric NOEL, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- Modification de la dénomination sociale de VACUNA INTERNATIONAL S.A. en FINANCIERE EGINE S.A. avec modification de l'article 1.2 des statuts;
- Acceptation de la démission de 2 administrateurs avec décharge pour leur gestion jusqu'au jour de la tenue de l'assemblée;
- Nomination de 2 administrateurs;
- Prorogation du mandat du Président du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de VACUNA INTERNATIONAL S.A. en FINANCIERE EGINE S.A.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1.2. des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La société adopte la dénomination "FINANCIERE EGINE S.A.".

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, des administrateurs suivants: les sociétés CROWDALE LIMITED et LANGDON ASSETS LIMITED, ayant leur siège social à Road Town, Tortola (BVI).

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

1) Maître Stéphanie COLLMANN, Avocat, née à Creutzwald (France) le 7 janvier 1977, demeurant à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare;

2) la société V.D. NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Marshall Islands MH 96960, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, numéro de registre des compagnies 29.327.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide de proroger les mandats:

- de Maître Frédéric NOEL, Avocat, demeurant à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, comme administrateur et président du conseil d'administration, et ceci jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014;

- de la FIDUCIAIRE MEVEA S.à R.L., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, Rue de l'Eau, comme commissaires aux comptes, et ceci jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. NOEL, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 novembre 2008. Relation : LAC/2008/44744. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008152437/211/65.

(080180572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**ICARE, International Car Exchange, Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstroos.

R.C.S. Luxembourg B 50.767.

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTERNATIONAL CAR EXCHANGE, en abrégé, «ICARE», ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue N. Adames, R.C.S. Luxembourg section B numéro 50.767, constituée suivant acte reçu le 17 mars 1995 sous la dénomination «J & CO S.A.», publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 336 du 25 juillet 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry VAN DE WERVE DE VORSELAER, administrateur de sociétés, demeurant à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ensemble ils constituent le Bureau de l'Assemblée générale extraordinaire.

Le Bureau constate que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 80,- (quatre-vingts euros) chacune représentant le capital social sont présentes ainsi, l'intégralité du capital social est représenté. La liste des présences, est annexée au présent procès-verbal.

Le Président conclut que la présente assemblée générale extraordinaire peut délibérer valablement et décider sur les différents points figurant à l'ordre du jour.

*Ordre du jour:*

1) Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstroos.

2) Modification afférente du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

142835

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:  
L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstroos.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 2<sup>ième</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Weiswampach."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée à onze heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. VAN DE WERVE DE VORSELAER, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2008, LAC/2008/43390. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008152572/211/43.

(080180297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Toiture d'Aujourd'hui S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.224.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "GAFALI S.A.", établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142.231, dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Eric FAYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>; et

- Madame Kahrien LERBS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>,

ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par les présentes.

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "TOITURE D'AUJOURD'HUI S.à r.l." (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de travaux sur toiture et charpente tels que: la réalisation neuve, la rénovation, la modification et la réparation.

La Société a en outre pour objet tous travaux d'ingénierie et de prestations de sciage et de négoce du bois.

La Société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que par l'aliénation par vente, échange et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Bascharage, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. Dispositions Générales**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "GAFALI S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant:

- un versement en numéraire à hauteur de six mille euros (6.000,- EUR), de sorte que ladite somme de se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément; et

- apport en nature d'une remorque à double essieu et d'échafaudages d'environ 150m<sup>2</sup>.

Lesdits objets constituant l'apport en nature sont évalués par l'associée unique à six mille cinq cents euros (6.500,- EUR); preuve que la société "GAFALI S.A." est propriétaire des biens décrits ci-dessus a été donnée au notaire sur présentation de factures et dont la valorisation est en parfaite connaissance de l'associée.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est établi à L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.
- 2) Monsieur François BONNEMBERGER, gérant de société, né à Longwy (France) le 8 novembre 1964, demeurant à F-54720 Lexy, 7, rue Alexandre Gauche, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3) La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2008. Relation GRE/2008/4732. Reçu soixante-deux euros et cinquante cents (0,50% = 62,50 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008151730/231/136.

(080179185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

**Exinter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3360 Leudelage, 4, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.904.

L'an deux mil huit, le vingt-sept novembre.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

- 1.- Monsieur Armand HILGER, expert en automobile, demeurant à L-3353 Leudelage, 21, rue d'Esch;
- 2.- Monsieur Marco DEBRAS, expert en automobile, demeurant à L-3336 Hellange, 75, Wisestrooss;
- 3.- Monsieur Germain FILBIG, expert en automobile, demeurant à L-8385 Koerich, 8, rue de l'Ecole,
- 4.- Monsieur Guy THEISEN, maître-mécanicien, demeurant à L-6313 Beaufort, 21, rue du Château.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "EXINTER S.à r.l.", avec siège social à L-3360 Leudelage, 4, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 938 du 8 décembre 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 août 2003, publié au Mémorial C, numéro 980 du 23 septembre 2003, ci-après la "Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 71.904.

II.- Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, intégralement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Armand HILGER, prénommé, cinquante-deux parts sociales . . . . .	52
2) à Monsieur Marco DEBRAS, prénommé, seize parts sociales . . . . .	16
3) à Monsieur Germain FILBIG, prénommé, seize parts sociales . . . . .	16
4) à Monsieur Guy THEISEN, prénommé, seize parts sociales . . . . .	16
Total: cent parts sociales . . . . .	100

III.- Ensuite, Monsieur Marco DEBRAS, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit huit (8) parts sociales qu'il détient de la Société à Monsieur Germain FILBIG, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de neuf mille huit cents euros (EUR 9.800.-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Puis, Monsieur Marco DEBRAS, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit huit (8) parts sociales qu'il détient de la Société à Monsieur Guy THEISEN, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de neuf mille huit cents euros (EUR 9.800.-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

V.- Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir du 1er janvier 2008.

Les cessionnaires participent aux bénéfices à partir du 1er janvier 2008.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la Société et renoncent à toute garantie de la part du cédant.

En outre, le cédant et les cessionnaires déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction.

VI.- Ensuite, les associés Messieurs Armand HILGER, Germain FILBIG et Guy THEISEN, prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

*Résolution unique:*

Suite aux susdites cessions de parts sociales, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Les cent (100) parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Armand HILGER, expert en automobile, demeurant à L-3353 Leudelange, 21, rue d'Esch, cinquante-deux parts sociales . . . . .	52
2.- à Monsieur Germain FILBIG, expert en automobile, demeurant à L-8385 Koerich, 8, rue de l'Ecole, vingt-quatre parts sociales . . . . .	24
3.- à Monsieur Guy THEISEN, maître-mécanicien, demeurant à L-6313 Beaufort, 21, rue du Château, vingt-quatre parts sociales . . . . .	24
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées."

VII.- Monsieur Armand HILGER, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, déclare se tenir, au nom de la Société, les susdites cessions de parts sociales comme dûment significées.

VIII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, sont à charge de la Société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

IX.- Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Armand HILGER, Marco DEBRAS, Germain FILBIG, Guy THEISEN, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2008. Relation : LAC/2008/47951. Reçu € 12.- (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 décembre 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008152432/222/80.

(080180330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**CEI Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 143.226.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Raymond VION, gérant de sociétés, né à Libourne (France), le 6 avril 1940, demeurant à F-54430 Réhon, 9, rue Sainte Geneviève.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes.

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "CEI INVEST S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment

acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La Société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La Société a également l'objet celle de franchiseur de toute marque ou brevet, créée par elle ou acquise sous quelque forme que ce soit.

De plus, elle a pour objet la commercialisation de gros pour tous produits se rattachant aux biens d'équipement et a en outre toute activité connexe ou complémentaire se rapportant aux activités ci-avant décrites.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique. Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. Dispositions générales**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Raymond VION, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
2. Monsieur Raymond VION, gérant de sociétés, né à Libourne (France), le 6 avril 1940, demeurant à F-54430 Réhon, 9, rue Sainte Geneviève, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VION; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 2008. Relation GRE/2008/4739. Reçu soixante-deux euros et cinquante cents (0,50% = 62,50 €).

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008151729/231/120.

(080179208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

**Financière de Gasperich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 54.908.

L'an deux mille huit, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINANCIERE DE GASPERICH S.à r.l." (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54.908, constituée originellement sous la dénomination sociale de "SAFIT S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 394 du 16 août 1996,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1003 du 23 mai 2006, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "FINANCIERE DE GASPERICH S.à r.l."

L'assemblée est composée de:

1) Monsieur Pascal VORREUX, ingénieur, né à Roubaix (France), le 30 mars 1953, et son épouse Madame Marie-Christine LACHANT, psychologue, née à Paris (France), le 13 septembre 1958, demeurant ensemble à F-22470 Plouézec, 4, rue du Chanoine Yves Collin.

2) Madame Laure Marie VUITTON, juge d'application des peines, née à Paris (France), le 30 janvier 1980, demeurant à F-33500 Libourne, 24, rue Lyrot.

3) Monsieur Thibaud Philippe VUITTON, journaliste, né à Paris (France), le 18 juin 1983, demeurant à F-75015 Paris, 23, rue du Hameau.

4) Mademoiselle Marie VUITTON, étudiante, née à Paris (France), le 8 mars 1988, demeurant à F-92170 Vanves, Bis Villa Juliette de Wills.

Tous sont ici représentés par Madame Lysiane SCHUMACKER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu de quatre procurations lui délivrées sous seing privé, lesquelles procurations signées "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la Société et qu'ils ont pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Exposé préliminaire*

Monsieur Philippe Henri Ferdinand VUITTON, divorcé, en son vivant gérant de société, ayant demeuré en dernier lieu à F-75005 Paris, 24, rue des Lyonnais (France), décédé à Paris (14<sup>ème</sup>), le 21 septembre 2008, était propriétaire de dix mille cinq cent quarante-neuf (10.549) parts sociales de la Société.

Sa succession, dont font partie également les parts sociales dont question ci-avant, est échue à raison de chaque fois un tiers indivis à chacun de ses enfants, à savoir: Laure Marie, Thibaud Philippe et Marie les VUITTON, préqualifiés.

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne la société de droit des Iles Vierges Britanniques "COASTVILLE INC.", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, Vanterpool Plaza, 2nd floor, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés de Tortola en tant que International Business Company sous le numéro 467094, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration;

remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière à Monsieur Pascal VORREUX, préqualifié, pour l'exécution de son mandat de gérant jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SCHUMACKER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2008. Relation GRE/2008/4699. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008151751/231/77.

(080179565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

**DeLux Miwwel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4570 Differdange, 44-46, rue Pierre Gansen.

R.C.S. Luxembourg B 143.227.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend und acht, den ein und zwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Michael SCHEID, Tischlermeister, geboren in Trier (Deutschland), am 11. Oktober 1962, wohnhaft in D-54306 Kordel, Kimmlingen 16 (Deutschland).

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Es wird zwischen dem Komparenten und allen, welche spätere Inhaber von Anteilen der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung DeLux Miwwel S.à r.l. gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Differdingen.

Er kann durch einfache Entscheidung der Gesellschafter in irgendeine Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben einer Möbelschreinerei, sowie der Montageservice und der Handel mit diversen Artikeln der Branche.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) aufgeteilt in fünf und zwanzig (25) Anteile von jeweils fünf hundert Euro (500,- EUR).

**Art. 6.** Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter. Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen vom Datum des Angebotes eines Gesellschafters oder von dessen Tode an, durch Einschreibebrief an den Verkäufer oder an die Erben und Rechtsnachfolger des verstorbenen Gesellschafters, ausgeübt werden kann. Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird bei der täglichen Geschäftsführung vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

**Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 9.** Ein Teil des frei verfügbaren jährlichen Gewinns kann durch Gesellschafterbeschluss an den oder die Geschäftsführer als Prämie ausgezahlt werden.

**Art. 10.** Der Tod eines Gesellschafters beendet nicht die Gesellschaft, welche unter den restlichen Gesellschaftern weiterbesteht. Diese haben das Recht von dem in Artikel 6. vorgesehenen Vorkaufsrecht Gebrauch zu machen, oder mit Einverständnis aller Anteilhaber, mit den Erben die Gesellschaft weiterzuführen.

Beim Tod des alleinigen Gesellschafters kann die Gesellschaft unter den Erben des Gesellschafters weiterbestehen, soweit diese hierzu ihr Einverständnis geben.

Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

**Art. 11.** Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, übt dieser alle Befugnisse aus, welche durch das Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Bestimmung ist nicht anwendbar für laufende Operationen, welche zu normalen Bedingungen abgeschlossen worden sind.

**Art. 12.** Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, beruft und bezieht sich der Komparent auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Zeichnung der Anteile*

Alle fünf und zwanzig (25) Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter Herr Michael SCHEID, vorgeannt, gezeichnet.

Alle so gezeichneten Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar belegt wurde.

#### *Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro.

#### *Anmerkung*

Der amtierende Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was der Komparent ausdrücklich anerkannt hat.

#### *Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter*

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-4570 Differdingen, 44-46, rue Pierre Gansen.
- 2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Michael SCHEID, Tischlermeister, geboren in Trier (Deutschland), am 11. Oktober 1962, wohnhaft in D-54306 Kordel, 16, Kimmlingen (Deutschland).

3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: SCHEID; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2008. Relation GRE/2008/4795. Reçu soixante-deux euros et cinquante cents (0,50% = 62,50 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 4. Dezember 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008151728/231/95.

(080179272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

**Beckham Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.

R.C.S. Luxembourg B 106.428.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"RECP III Holdings", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Renért, L-2422 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.969,

here represented by Ms Marjorie BINET, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 10 November 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Beckham Management" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 3, rue Renért, L-2422 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.428 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 February 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 651 on 5 July 2005. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law") the sole shareholder decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to appoint as liquidator "Rising Tide Limited", a private limited company incorporated under the laws of the Isle of Man, registered with the Isle of Man companies registry under number 106507C, having its registered office at Bridge House, Bridge Street, Castletown, Isle of Man.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator may accomplish all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholder in cash or in kind in its sole discretion. Subject to the Law, such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

Whereas the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed was drawn up in English, followed by a French version thereof; on request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dixième jour de novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

"RECP III Holdings", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.969,

ici représentée par Madame Marjorie BINET, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Beckham Management" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.428, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 651 en date du 5 juillet 2005. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute notification, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'associé unique décide de dissoudre la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur "Rising Tide Limited", une private limited company constituée et existant selon les lois de l'Île de Man, enregistrée auprès du Isle of Man companies registry sous le numéro 106507C, ayant son siège social à Bridge House, Bridge Street, Castletown, Île de Man.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BINET, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14244. Reçu douze Euros (12,- EUR).  
Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008152390/239/101.

(080180084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Erdevel Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 95.044.

—  
*Extrait suite à un contrat de cession de parts sociales*

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008, entre:

1. Monsieur Michael Nicolas Pocalyko et Madame Barbara Snelbaker Pocalyko, demeurant à Oak Hill, Oak Lawn Place, VA 12932 Virginia, USA,

Et

2. MEV Holdings Ltd, Limited Company, ayant son siège social à Theklas Lysiotti 35, 3030 Limassol, Chypre, enregistrée au Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 198358,

Il en résulte ce qui suit:

Monsieur Michael Nicolas Pocalyko et Madame Barbara Snelbaker Pocalyko, demeurant à Oak Hill, Oak Lawn Place, VA 12932 Virginia, USA,

déclarent céder à la société MEV Holdings Ltd, ayant son siège social à Theklas Lysiotti 35, 3030 Limassol, Chypre,

2.000 parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Erdevel Europa S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.044.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social le 25 juillet 2008*

- L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur John M. GREATHOUSE, demeurant au 13, One Freedom Square, Freedom Drive, USA - 11951 Reston, Virginia de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat;

- L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Ingor MEULEMAN, demeurant au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Erdevel Europa S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008152071/3258/32.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02551. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

**Ecopro Lux Cad Systems and Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1121 Luxembourg, 7, rue des Alouettes.

R.C.S. Luxembourg B 66.376.

—  
*Ausserordentliche Gesellschafterversammlung vom 10. November 2008*

*Gesellschafterbeschlüsse*

(Schreiben in vierfacher Ausführung angefertigt am 10.11.2008)

Die unterzeichnenden, Herr Paul Wester, wohnhaft zu L-1121 Luxembourg, und die Firma WESTER WASSERTECHNIK s.à r.l., mit Sitz in L-2162 Luxembourg, vertreten durch ihren alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer, Herr Paul Wester, bestimmen zum heutigen Tage einstimmig wie folgt:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird verlegt von L-2162 Luxembourg-Hamm, 13, rue de la Montagne nach L-1121 Luxembourg-Cents, 7, rue des Alouettes. Der Sitz der Gesellschaft ist somit ab dem 10. November 2008 in Luxembourg-Cents.

2. Die Firma WESTER WASSERTECHNIK s.à r.l. welche zum jetzigen Zeitpunkt 49 (neunundvierzig) Anteile an Eco-ProLux s.à r.l. besitzt, verkauft diese 49 Anteile an Herrn Paul Wester. Somit wird der Gesellschafter Paul Wester 100

(einhundert) Anteile an der Stammeinlage der Firma EcoProLux s.à r.l. besitzen. Der Verkaufspreis pro Anteil beträgt derzeit 150.- Euro (einhundertfünfzig Euro). Der Gesamtpreis für die 49 Anteile trägt 7.350.- Euro (siebentausenddreihundertundfünfzig Euro). Dieser Betrag wird von Herrn Paul Wester bis zum 31.12.2008 an die Firma WESTER WASSERTECHNIK s.à r.l. integral ausbezahlt.

Luxemburg, den 10. November 2008.

Wester Wassertechnik s.à r.l.

Paul Wester

Geschäftsführer

Référence de publication: 2008152290/2459/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

---

### **Société Forestière Bettingen-Hoffmann, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 71, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg E 3.344.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le douzième jour du mois de novembre.

Ont comparu:

1) Monsieur Paul Bettingen, notaire, né à Luxembourg le 25 octobre 1951, demeurant à L-2630 Luxembourg, 117, rue de Trèves;

2) Monsieur Emmanuel dit Manou Hoffmann, agent d'assurances, né à Luxembourg le 8 septembre 1956, demeurant à L-8508 Redange/Attert, 2, Hobsteltgen.

Lesquels comparants déclarent ce qui suit:

Que la société dénommée SOCIETE FORESTIERE BETTINGEN-HOFFMANN, Société Civile Immobilière, avec siège social à L - 1638 Luxembourg, 71, rue du Golf, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3344, ci-après nommée la "Société", a été constituée suivant acte notarié en date du 20 mars 2007 publié au Mémorial C numéro 1041 du 2 juin 2007.

Que le capital social de la Société est fixé à trois mille euros (EUR 3.000,-) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de trente euros (EUR 30,-) chacune, entièrement libérées.

Que les comparants déclarent être les seuls associés de la Société (les «Associés»), chacun détenant 50 (cinquante) parts sociales.

Que l'activité de la Société ayant cessé et tous les actifs immobiliers ayant été vendus, les Associés déclarent expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que les Associés se désignent comme liquidateurs de la Société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant éventuel est attribué aux Associés;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Signé: Emmanuel Hoffmann, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 novembre 2008. LSO CW / 04095. - Reçu quatorze euros (14 €).

Pour le Receveur (signé): Véronique Faber.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008152640/202/40.

(080179967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---